



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240416-2024_38-DE
Reçu le 16/04/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

Pouvoirs : Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_38

Objet : 26 – 3.3 – BAIL AGRICOLE – PARCELLES BX 199 ET BX 228 – CONSERVATOIRE DE LA CHATAIGNE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande de l'association « Conservatoire de la châtaigne de la Roya » d'obtenir un bail agricole de 9 ans pour les parcelles cadastrées en section BX n°199 et n°228 (pour une superficie totale de 1,7682 hectare), parcelles déjà mises à disposition par la commune de Tende.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles ont fait l'objet, dans le cadre d'un projet européen FEADER, de travaux de remise en état (défrichage et élagage).

La mise en place d'un bail agricole permettra à l'association de planifier des chantiers collectifs de remise en production et un cycle de visites de sensibilisation à l'agrosystème de la châtaigneraie. A plus long terme, l'association envisage de réaliser un programme plus ambitieux de rénovation de la châtaigneraie.

Un projet de bail a été rédigé et transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Parcelles : BX n°199 et BX 228 pour une superficie totale de

Durée : 9 ans à compter du 01/05/2024

Prix : 100 € par an

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- D'approuver le projet de bail, tel qu'annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'association « le conservatoire de la châtaigne de la Roya »
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondante et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :